

PROCES VERBAL

de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 janvier 2022 de l'association agréée de pêche et protection du milieu aquatique de MOLSHEIM

Le président déclare l'assemblée générale ordinaire ouverte à 10 heures.

Bonjour à tous. Bienvenue à l'Assemblée Générale ordinaire année 2021 de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de MOLSHEIM.

Je tiens d'abord à vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année et remercier nos invités pour leur présence parmi nous :

Monsieur le Maire Laurent FURST : excusé

Monsieur Patrick MATHIEU Président du Comité de Gestion Piscicole du Bassin Bruche-Mossig

Monsieur Franck MILLOT Directeur de la Fédération du Bas-Rhin

Monsieur Jean-Louis HEITZ, trésorier du comité du bassin et Président de l'AAPPMA de Duppigheim

Monsieur le représentant de la presse locale.

Mes remerciements vont également aux membres du conseil d'administration et à tous les bénévoles qui ont soutenu l'association. Leur présence ainsi que leur aide nous permettent de réaliser nos objectifs, et contribue à une bonne organisation des festivités au cours de l'année écoulée.

Après une minute de silence à la mémoire de nos membres et amis disparus, le Président communique l'ordre du jour.

1. Le mot du Président sortant
2. Changement d'adresse du siège social
3. Lecture du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 mars 2021.
4. Compte rendu financier de l'exercice 2021.
5. Rapport des réviseurs aux comptes.
6. Quitus au trésorier et au conseil d'administration pour la gestion de l'association.
7. Désignation des réviseurs aux comptes pour l'exercice 2022.
8. Rapport d'activités 2021.
9. Présentation et acceptation du budget prévisionnel 2022
10. Programme 2022 comprenant :
 - Repeuplement 2021/2022.
 - Règlementation 2022
 - Cartes de pêche 2022
 - Calendrier prévisionnel 2022.
 - Date de l'assemblée générale 2022
 - Divers

11. Présentation du nouveau Conseil d'Administration
12. Mot du nouveau Président
13. Questions au conseil d'administration et aux invités.

1. Le mot du président sortant (repris dans sont intégralité)

Chers amis,

En 2007-2008, j'ai pris le flambeau en mains de l'association de pêche de Molsheim. Mon premier travail était de mettre quelques petits problèmes à jour pour que l'association soit en conformité avec le règlement.

Vu la baisse de 10% de membres par rapport aux années précédentes, le nouveau comité de l'AAPPMA a concrétisé une remontée de 375 à 450 membres.

(375 en 2007 – 483 en 2008 – 500 en 2009)

En 2010, un permis de construire a été accordé pour un préau d'agrandissement de 60 m² érigé devant le club-house (salle trop petite). La même année, une augmentation de 20% de vente de cartes a été constatée toute catégories confondues (865 cartes)

En 2011, 957 cartes ont été vendues et 12400 euros ont été attribués pour le repeuplement des étangs.

En 2014, la vente de cartes a encore connu une belle progression (1055 cartes) avec 286 nouveaux membres enregistrés.

En 2015, l'année fut très difficile avec un 1^{er} mai désastreux et une canicule.

En 2016, on a constaté une nouvelle hausse remarquable de ventes de cartes et environ 300 nouveaux membres.

En 2017 l'association a adhéré à l'URNE avec la Bruche et le Dachsteinerbach.

Cette année fut exceptionnelle. 1228 cartes toutes catégories confondues ont été vendues, soit une augmentation de 30% par rapport à la bonne année 2016.

L'association était le roi de la réciprocité (355 cartes URNE vendues).

En 2019, le comité a décidé de sortir de l'URNE. Aucun accord n'a été trouvé car la situation fragilisait le budget (cotisation associative non remboursé intégralement et l'intégration des étangs de Joncs et l'étang de la Chapelle).

En 2020, le contexte sanitaire (le confinement et canicule) a eu des répercussions néfastes pour le fonctionnement de l'association (AG annulée, aucune manifestation, 700 cartes vendues).

Malgré cette période négative, l'association tient bon, pas de soucis financiers. Il y a un bon socle pour l'avenir grâce aux différentes manifestations et repas cuisinés par les bénévoles. Du jamais vu à Molsheim.

- Rétroencard (voitures anciennes)
- Journée carpes frits.
- Pêche inter-sociétés
- Pêche internationale (fédération)
- Pêche truites géantes etc...

Je trouve que l'association commence un peu à vieillir. Il faudrait des jeunes gens motivés pour nous remplacer.

Bernard MEHL assesseur, Jean-Louis CERBOS secrétaire et moi-même ont pris la décision de ne plus se représenter pour un nouveau mandat. La relève est assurée.

Je vous présente le nouveau Président Christian KELHETTER, Patrice ZUCKSCHWERT secrétaire, Laurent GUILLAUME assesseur et Philippe GAESSLER assesseur.

Pour conclure, je remercie toute l'équipe (comité, bénévoles, pêcheurs et amis) pour la confiance qu'elle me faisait durant ces années.

Merci pour votre attention.

Le Président, Raymond BACKERT

2. Changement d'adresse du siège social

Conformément aux dispositions statutaires, faisant suite à l'élection des membres du conseil d'administration le 28 novembre 2021 et celle du bureau de l'association agréée de pêche et du milieu aquatique de Molsheim avec changement de présidence le 4 décembre 2021, il est demandé aux membres présents d'approuver le transfert du siège social.

Notre président Christian KELHETTER nous précise qu'il va très certainement déménager prochainement, il propose de transférer provisoirement le siège social et l'adresse postale chez :

M. Jean-Claude SPIESER au 8 rue Kling à MOLSHEIM (67120)

La proposition est mise au vote, le transfert tel que cité ci-dessus est approuvé à l'unanimité.

3. Lecture du procès-verbal de l'AG du 14 mars 2021

Le président donne la parole au secrétaire pour lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 mars 2021. Ce dernier propose de sursoir à cette lecture, il invite les personnes qui le désirent à consulter ce document après les débats.

L'assemblée, est informée qu'il peut également être consulté sur le site internet de l'AAPPMA Molsheim, dans l'onglet "Informations", sous, « Assemblée Générale ».

L'assemblée approuve et n'émet aucune observation.

4. Compte-rendu financier de l'exercice 2021

Celui-ci est fait par le trésorier adjoint Jean-Jacques HEYD, le trésorier Jean-Claude SPIESER étant malade. (Repris dans son intégralité)

L'exercice 2021 a débuté le 1^{er} janvier 2021 avec un actif de 60924,47 €.

Les comptes ont été arrêtés le 31 décembre 2021 avec un actif s'élevant à 55426,89 € répartis comme suit :

Compte épargne CMDP	solde créditeur	53450,07 €
Compte courant CMDP	solde créditeur	800,49 €
Caisse de trésorerie	solde créditeur	912,43 €

Les cartes Loisirs que ce soit sur l'étang de la Chapelle à Mutzig ou les étangs du Zich à Molsheim, restent des produits de choix. La vente de ces cartes, au nombre de 5 pour la celles de Mutzig et 73 pour celles du Zich porte le total des ventes toutes cartes confondues à 641 soit 52 cartes de moins par rapport à l'année passée. Après des ventes de cartes en baisse depuis 2018, cette année 2021 ressemble aux années précédentes et représente une baisse de 7,5%.

Cette année 2021, la pandémie du Covid19, avec son lot de restrictions en est très certainement encore la cause, espérons que 2022 se présentera sous de meilleurs jours.

Le produit des taxes fédérales avec 6669,60 €, des taxes piscicoles ou CPMA avec 6688,10 € représentant un montant total de 13557,70 € qui a été versé à la Fédération. Comme chaque année l'association a pris en charge les 93 € correspondant au prix de la carte gratuite de notre garde-pêche, ainsi que 174 € de cotisations association des membres du conseil d'administration. Afin de respecter les directives concernant l'élection des membres du conseil d'administration, 2 cartes d'automne, soit 93 € ont également été pris en charge pour deux administrateurs qui pour l'heure n'étaient pas membres actifs en 2021 et souhaitaient se représenter à l'élections du conseil d'administration.

La recette de l'association pour les cartes de pêche s'élève à 4419 € à laquelle se rajoute la somme de 7250,10 € (dont 26 € de vente cartes novembre et décembre 2020) qui concerne les cotisations des ventes sur internet et le solde du reversement Urne de 2019 pour la somme de 341,51 €, ce qui porte ce total à 12010,61 €. Il manque encore 29 € concernant les 2 cartes d'automne vendues fin novembre et qui seront reversés sur la ventilation de décembre et versés en janvier. La ventilation des cotisations sur internet s'effectuant le mois suivant.

Pour la catégorie cartes de pêche le mouvement de fonds total représente la somme de 25568,31 €.

Concernant la cotisation du Comité de Bassin, nous avons versé la somme de 490,50 correspondant aux cotisations des 327 membres actifs de 2020.

Pour les festivités et les locations, le bénéfice s'élève à 1157,55 €. Avec 1411,32 € de bénéfice pour les locations, les festivités restant déficitaires à 253,77 €.

Pour 2021, une partie du budget investissement a été utilisé malgré la conjoncture. La somme de 1220 € a permis de remplacer 2 réfrigérateurs ainsi qu'un congélateur armoire qui étaient défectueux.

Les dépenses par catégories : en premier l'alevinage pour 11248,80 €, les travaux pour 2882,72 €, la catégorie club house avec 1578,62 €, la catégorie investissement vu précédemment avec 1220 €, Assurances 788,08 €. Ensuite 777,30 € d'impôts, les dépenses festivités avec 768,47 €, ainsi que 517,08 € de Secrétariat. On poursuit avec le CTGPB Bruche-Mossig pour 490,50 et le Divers avec 385,19 €. La catégorie Fédération avec 360,00 € qui correspond à 93 € de taxes et cotisations de la carte

personne majeure de notre garde-pêche, 174 € de cotisations association des cartes des membres du conseil d'administration et 93 € pour 2 cartes d'automne et 22,50€ de frais bancaires.

La répartition des recettes avec 12010,61 € pour les cartes de pêche, la catégorie Locations avec 1411,32, en recettes diverses comprenant la subvention de la municipalité de Molsheim pour 1172 €. Les Recettes festivités avec 514,70 € et 265,92 en revenus de placement.

Les frais de fonctionnement de l'association s'élèvent à 7261,99 €

Encore un mot au sujet du repeuplement pour la saison 2022, le budget prévisionnel calculé est d'environ 9150 €. Une première partie pour un montant de 1609,93 € a été effectuée fin 2021.

Je vous présente le comparatif du budget prévisionnel que nous avons établi pour 2021 avec le réel des dépenses et recettes et les variations dans chaque catégorie.

COMPARATIF BUDGET PREVISIONNEL 2021

Catégories	Montant N-1	Réel	Variation	Montant 2022
Dépenses fêtes	2500,00	768,47	-69,26	2500,00
Alevinage	8800,00	11248,80	27,83	9000,00
Club-house	1800,00	1578,62	-12,30	1000,00
Investissements	2000,00	1220,00	-39,00	11000,00
Divers	500,00	385,19	-22,96	400,00
Comité de Bassin	500,00	490,50	-1,90	400,00
Travaux	1700,00	2882,72	69,57	700,00
Assemblée générale	0,00	0,00	0,00	1000,00
Assurances	800,00	788,08	-1,49	800,00
Impôts	700,00	777,30	11,04	800,00
Fédération	300,00	360,00	20,00	400,00
Secrétariat	475,00	517,08	-8,86	450,00
Budget communication	0,00	0,00	0,00	1500,00
Frais bancaires	25,00	22,50	-10,00	50,00

Total Dépenses 20100,00 21039,26 4,67 30000,00

Cotisations cartes	14000,00	12010,61	-14,21	14000,00
Recettes Fêtes	4000,00	514,70	-87,13	4000,00
Recettes Locations	500,00	1411,32	182,26	500,00
Subventions	1200,00	1172,00	-2,33	1200,00
Autres (dons, etc.)	100,00	167,13	67,13	100,00
Revenus de placement	300,00	265,92	-11,36	300,00

Total Recettes	20100,00	15541,68	-22,68	20000,00	-0,50
-----------------------	-----------------	-----------------	---------------	-----------------	--------------

Le bilan : Cette année encore le virus nous a poursuivi et imposé les différentes restrictions sanitaires, ce qui nous a contraint à annuler comme l'année passée, la presque totalité des festivités et locations prévues au calendrier prévisionnel. Notre budget recettes Fêtes et Locations n'a pas été atteint, et ce malgré qu'il ai été raisonnable avec le manque de visibilité dut au Covid. Concernant les recettes des cotisations cartes nous avons également une perte d'environ 15%, ce qui représente plus de 2000 € compte tenu d'un reliquat sur le reversement du timbre Urne 2019. Notre plus grande dépense concerne l'alevinage ou nous avons dépassé le budget de près de 2500 €, tout en poursuivant notre objectif de maintenir nos dépenses dans les limites du budget "Total dépenses".

Nous espérons que 2022 nous permette de réaliser nos objectifs, de maintenir notre budget, de pouvoir organiser nos festivités et locations prévues au calendrier afin de garantir les recettes de l'association qui comme vous le savez, sont celles qui nous permette de créer de l'investissement et pérenniser les avoirs de votre association.

5. Rapport des réviseurs aux comptes :

Avant le rapport des réviseurs aux comptes il est précisé que M. GRAFF Alfred de Achenheim a repris le mandat de M. ZUCKSCHWERT Patrice qui avait été régulièrement désigné candidat lors de l'assemblée générale du 14 mars 2021 car il désirait postuler à l'élection des membres du conseil d'administration et du bureau en tant que secrétaire.

Les réviseurs aux comptes JEANNEAU Daniel et GRAFF Alfred ont remis leur rapport sur les contrôles qu'ils ont effectués en fin d'exercice. Le contrôle des comptes s'est déroulé le lundi 10 janvier 2022, en présence du Trésorier.

RAPPORT DES REVISEURS AUX COMPTES
Contrôle de l'exercice 2021
(Exercice clos le 31 décembre 2021)

Monsieur Daniel JEANNEAU
Monsieur Alfred GRAFF

Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié lors de la dernière assemblée générale ordinaire du 6 mars 2021 de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Molsheim, avons procédé à la révision des comptes de l'exercice 2021 tenus en date du 10/01/2022.

Nous avons l'honneur de vous faire part des conclusions et vérifications que nous avons menées en présence du trésorier de l'association monsieur Jean-Claude SPIESER.

Nous avons eu à notre disposition toutes les pièces comptables liées à l'exercice comptable 2021. Nous avons pu valider par sondage un certain nombre d'écritures et de soldes comptables. Nous avons également vérifié les soldes en banques au 31 décembre 2021.

Les vérifications effectuées nous permettent de dire que les comptes reflètent fidèlement la situation financière de l'association. Qu'il nous soit permis de féliciter monsieur SPIESER Jean-Claude pour la qualité du travail et le remercier pour la bonne présentation des pièces, ce qui a facilité notre travail de vérification.

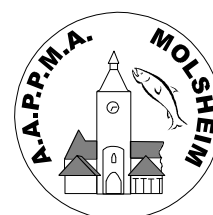
En conclusion, nous proposons à l'assemblée de donner quitus au trésorier de l'association pour sa gestion de l'exercice 2021.

Fait à Molsheim, le 10/01/2022

Les réviseurs aux comptes :

Daniel JEANNEAU

Alfred GRAFF



6. Quitus au trésorier et au conseil d'administration :

Les réviseurs aux comptes donnent quitus au trésorier et au conseil d'administration. Approbation des comptes tel qu'ils ont été présenté à l'unanimité des membres présents.

7. Désignation des réviseurs aux comptes pour l'exercice 2022 :

Les deux réviseurs souhaitent poursuivre leur mandat et réitèrent leur candidature pour l'exercice 2022.

JEANNEAU Daniel, demeurant 25b rue du Général Leclerc à OBERNAI 67210

GRAFF Alfred, demeurant 27 rue des Tilleuls à ACHENHEIM 67204

Le vote confirme et approuve à l'unanimité la candidature les deux volontaires ci-dessus, désignés comme réviseurs aux comptes pour l'exercice 2022.

8. Rapport d'activité 2021 :

L'AAPPMA de Molsheim compte 261 membres actifs pour un total de 641 ventes toutes cartes de pêche confondues. Le conseil d'administration comporte 8 membres et 1 gardes-pêche particulier. Il a siégé lors de 6 réunions au club house de l'association pour gérer les affaires courantes.

Les lots de pêche:

Pas de changement concernant les lots de pêche.

La Bruche en amont du panneau de la pierre carrée situé à la limite de Molsheim route des loisirs jusqu'à la grande chute d'eau situé au lieu- dit ZICH.

Le Dachsteinerbach sur le ban de Molsheim.

Les étangs du Zich à Molsheim.

L'étang de la Chapelle entre Dorlisheim et Mutzig

Le canal Couleaux à Molsheim (pêche interdite)

Les festivités et activités :

Le programme prévisionnel des festivités pour 2021 n'a pu être respecté compte tenu des restrictions sanitaires. Pas ou peu de résultats concernant ces activités, voir le rapport financier du trésorier.

Les membres du conseil d'administration ont organisé au club house 4 sessions de vente de cartes, les 17 et 30 janvier ainsi que le 13 et 27 février 2021.

L'ouverture des étangs le 6 mars à trouver quelques adeptes qui sont venus malgré le froid, pêcher leurs 6 truites sur les quelques 300 kg qui ont été alevinés pour l'occasion.

Pour l'ouverture de la truite fario le 13 mars, l'association avec le concours du comité de bassin Bruche-Mossig a déversé 200 kg dans la Bruche à Molsheim.

Plus tard dans la saison se sont 50 kg de truites arc en ciel, dont la moitié pour la sortie pêche du lycée Louis Marchal, avec vente de cartes journalières à prix préférentiel et 150 kg de truites arc en ciel fin juin.

De juillet à août nous avons effectué 4 locations du club house à des connaissances en qui nous avons confiance et début septembre une location avec prestation repas carpe frite.

Serge notre garde-pêche a organisé avec le soutien de notre président une pêche aux silures le 24 juillet avec restauration (barbecue), cette activité nous a permis d'encaisser 154,50 €. Ce n'est pas grand-chose mais il n'y a pas de petit bénéfice.

Le 26 septembre au club house de l'association, s'est déroulé notre assemblée générale extraordinaire où ont été adoptés par les membres présents, les nouveaux statuts types des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, modifié par arrêté du 25 août 2020 (JO1/10/2020).

La pêche de clôture dans l'étang des Joncs le 17 octobre, où une immersion de 160 kg de truites ARC a fait l'objet d'une participation de trente à quarante membres.

Le 14 novembre s'est déroulé notre assemblée générale électorale où les 14 membres actifs présents n'ont pu donner suite à l'élection des membres du conseil d'administration par faute de candidat, et de fait une liste insuffisante pour pouvoir procéder à ladite élection.

Une nouvelle assemblée générale électorale est reconduite le 28 novembre où 4 nouveaux membres actifs se sont présentés avec les membres déjà listés et ont été élus au conseil d'administration par les 24 membres actifs présents.

Samedi le 4 décembre, le conseil d'administration a élu en son sein le bureau de l'association où les postes de président et secrétaire ont été pourvus, le vice-président et le trésorier gardant leur fonction. Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux collaborateurs.

Le programme prévisionnel 2022 est joint en annexe et affiché aux étangs du Zich.

Les travaux:

Deux journées de travaux avaient été programmées les 20 mars et 9 octobre et comme chaque année l'entretien du site du ZICH et de la Chapelle à Mutzig a nécessité plusieurs journées de travail, coupe du gazon, élagage des arbres et des haies, plantation d'arbustes, réparations diverses et variées, etc... La nature continuant de s'exprimer, le confinement et les contraintes sanitaires ne l'ont pas freinée.

Journée propreté à Molsheim (Osterputz) où les membres de l'AAPPMA y participent activement n'a pas eu lieu, celle-ci a été annulée à cause des restrictions sanitaires.

Prévision pour 2022, du fait que nous n'ayons pas de visibilité concernant la pandémie et des contraintes sanitaires nous ne prévoyons rien de spécifique. Les gros

travaux ne sont pas à l'ordre du jour, mais le budget Investissements reste conséquent avec l'achat de la nouvelle tondeuse.

Les bénévoles:

Le repas des bénévoles a eu lieu le 6 novembre au club house de l'association où nous nous sommes retrouvés à une trentaine avec les bénévoles et nos conjointes ou conjoints pour partager un moment convivial et apprécier la carpe frite qui nous a été servi, reste de goujonnettes de la location avec prestation de début septembre.

Les desserts et les apéritifs ont été apporté par les membres du conseil d'administration et nos hôtes du moment afin de minimiser la facture.

Nous tenons à les remercier et nous espérons continuer à le faire en 2022. Merci à eux, qui nous apportent aide et soutien tout au long de l'année.

La police de la pêche

Le garde-pêche a effectué quand cela était possible, une surveillance régulière sur la Bruche, surtout la semaine qui a suivi l'ouverture de la truite fario, avec une attention particulière sur la réserve active et des contrôles réguliers pour les étangs de l'association. Compte rendu verbal régulier au président sur toutes les constatations faites concernant les actions relatives à la pêche, les abords ou les interventions à effectuer et les infractions qui ont pu être relevées.

9. Présentation et acceptation du budget prévisionnel 2022.

Il me reste donc à vous présenter le budget prévisionnel 2022.

BUDGET PREVISIONNEL 2022

Catégories dépenses	Montant
Dépenses fêtes	2500,00
Alevinage	9000,00
Club-house	1000,00
Investissements	11000,00
Divers	400,00
Comité de Bassin	400,00
Travaux	700,00
Assemblée générale	1000,00
Assurances	800,00
Impôts	800,00
Fédération	400,00
Secrétariat	450,00
Budget communication	1500,00
Frais bancaires	50,00

Catégories recettes	Montant
Cotisations cartes	12000,00
Recettes Fêtes	4000,00
Recettes Locations	2400,00
Subventions	1200,00
Autres (dons, etc.)	100,00
Revenus de placement	300,00

Total Recettes 20000,00

Total Dépenses 30000,00

Compte tenu du bilan et le manque de visibilité, le budget recettes 2022 est évalué à 20000 €.

Concernant les dépenses nous avons rajouté la catégorie budget communication qui reprend une partie du budget club house avec l'internet 4G et les frais du site web de l'association.

L'investissement de 11000 € concerne l'achat d'une nouvelle tondeuse car notre première acquisition, la tondeuse rouge SOLO qui date d'y a plus de 20 ans, donne des signes de fatigue importante et l'entretien et les réparations deviennent de plus en plus importantes.

Si quelqu'un à des questions...

Si quelqu'un désire consulter en détail les états concernant les diverses catégories auquel cas, je me tiens à sa disposition à la fin des débats.

Merci pour votre attention.

Jean-Jacques invite l'assemblée à poser des questions sur le budget qu'il vient d'exposer. Il invite les membres qui le désirent à consulter en détail les états concernant les diverses catégories le trésorier adjoint se tient à disposition à la fin des débats.

Aucune question ni remarque n'est formulée par l'assemblée.

Le budget prévisionnel est mis au vote pour acceptation, les membres présents déclarent accepté à l'unanimité le budget 2022 tel qu'il a été présenté.

10. Programme 2022 :

Alevinage saison 2022 effectué et prévisionnel

Espèces	Joncs	Iris	Mutzig	Bassin ou Concours
OUVERTURE ETANGS 2021				
300 kg Tanches	100	80	100	20
1000 kg Gardons	500	150	300	50
200 kg de Truites ARC		100		100
2 Truites baguées		1		1
ETANGS 2022				
150 kg de Truites ARC	150			
200 kg Truites Fario	BRUCHE Mars 2022			

Truites Fario: 952

Total AAPPMA : 1609,93 + 4905,75 + 896,75 + 952 + 784,66 = 9149,09

Nourriture poissons =

Alevinage saison 2021 effectué et prévisionnel

Espèces	Joncs	Iris	Mutzig	Bassin ou Concours
OUVERTURE ETANGS 2021				
150 kg Carpes			150	
1000 kg Gardons	400	200	400	50
100 kg Carassins	50	50		
300 kg de Truites ARC		150		150
2 Truites baguées		1		1
ETANGS 2021				
200 kg de Truites ARC	150		25	25
160 kg de Truites ARC	160			
200 kg Truites Fario	BRUCHE Mars 2021			

Truites Fario: 952

Total AAPPMA : 5686,45 + 1371,50 + 952 + 896,75 + 732,17 = 9638,87 +
(1609,93 - saison 2022) = 11248,80

Les règlements :

Pas de changement majeurs des règlements en 2022.

Les règlements sont dans l'agenda 2022 de l'AAPPMA, sur le site internet de l'AAPPMA et affichés aux étangs. Un règlement spécifique pour l'ouverture du 5 et 6 mars 2022 est remis à chaque membre avec l'agenda lors de l'achat de sa carte par l'association. Lors de l'achat internet sur cartedepeche.fr les règlements sont disponibles et imprimables depuis le site.

Les cartes de pêche :

Pour 2022, pas d'augmentation de tarifs. Nous avons rajouté en 2021 la carte d'automne aux cartes de l'AAPPMA de Molsheim en vente sur le site cartedepeche.fr.

Calendrier prévisionnel 2022:

Le calendrier prévisionnel est affiché aux étangs ainsi que sur notre site internet.

Assemblée générale

16 janvier ; Assemblée générale à 10h – Metzsig au 1er étage à Molsheim

Vente cartes

08 janvier ; Vente des cartes de pêche de 14h à 17h30

23 janvier ; Vente des cartes de pêche de 9h à 11h30

29 janvier ; Vente des cartes de pêche de 14h à 17h30

19 février ; Vente des cartes de pêche de 14h à 17h30

27 février ; Vente des cartes de pêche de 9h à 11h 30

Festivités

5 mars ; Ouverture étangs

12 mars ; Ouverture truite fario (Bruche)

27 mars ; Pêche grosses truites

Ville Propre "Osterputz" date à définir

1^{er} mai ; Stand AAPPMA au marché annuel de Molsheim

25 juin ; Pêche inter-sociétés

4 septembre ; Carpe frites

16, 23 et 30 octobre ; Pêche truites géantes

Travaux et divers

26 février ; Journée de travail à 8h00 au Zich

8 octobre ; Journée de travail à 8h00 au Zich

1 novembre ; Fermeture des étangs Iris, Concours et Bassin

Les étangs Joncs et Chapelle restent ouverts en no kil sauf carnassiers en période d'ouverture.

(*** sous réserve)

Assemblée générale 2022 :

La date exacte vous sera confirmée et communiquée par voie de presse et par affichage aux étangs du Zich ainsi que sur notre site Internet www.aappmamolsheim.fr

11.Présentation du nouveau Conseil d'Administration :

Président :	Christian KELHETTER
Vice-président :	William HESSE
Secrétaire :	Patrice ZUCKSCHWERT
Trésorier :	Jean-Claude SPIESER
Trésorier-Adjoint :	Jean-Jacques HEYD
Assesseurs :	Lucien BERGER
	Daniel SANCHEZ
	Gérard HAUSSER
	Laurent GUILLAUME
	Philippe GAESSLER

Garde-pêche : Serge RUDLOFF

12. Mot du nouveau Président

Le Président réitère les salutations aux membres et aux invités présents à l'assemblée. Il remercie spécialement le Président et les membres du Conseil d'Administration sortants pour leur bonne gestion de l'association durant toutes ces années. Il félicite les nouveaux élus au conseil d'administration et souhaite une bonne année de pêche 2022 à tous les membres de l'AAPPMA de Molsheim.

13. Questions au conseil d'administration et aux invités :

Quatre questions ont été posées par l'assemblée.

- Immersion omble chevalier dans la Bruche
- Conduite à tenir concernant les cormorans
- Immersion truitelles dans la Bruche
- Position du nouveau conseil d'administration concernant l'URNE

Les réponses ont été données aux différents intervenants par le Président, les membres du conseil d'administration, par le Directeur de la fédération et le Président du comité de gestion du bassin Bruche-Mossig.

Fait à Molsheim le

Le président
Christian KELHETTER

Le secrétaire
Patrice ZUCKSCHWERT